

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LFPI GLOBAL BOND

Code Isin part I : FR0012904654

Ce fonds, ci-après le FCP, est géré par LFPI Asset Management, appartenant au Groupe LFPI.

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP est classé « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

Sur un horizon de placement de 2 ans, le FCP a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'Eonia capitalisé + 2,50 %.

Le FCP est un fonds d'obligations internationales dont la gestion, active et discrétionnaire, est fondée sur un processus d'investissement top-down. Les gérants se concentrent sur la compréhension des grands mouvements de marché ; leurs décisions reposent notamment sur une interprétation de la macro-économie, une appréciation du sentiment de marché et des flux, et une analyse technique des marchés.

Le FCP est investi en obligations et autres titres de créances négociables, libellés en toutes devises, d'émetteurs publics ou privés, provenant des marchés de l'OCDE. Une exposition sur les pays hors OCDE dits émergents est autorisée mais restera accessoire (10 % maximum de l'actif net du fonds). Les obligations convertibles sont autorisées à hauteur de 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Pour atteindre l'objectif de gestion, le FCP pourra également être exposé, de façon accessoire, aux actions des pays de l'OCDE dans le cadre de positions directionnelles ou de positions permettant de s'exposer aux évolutions relatives des marchés actions. L'exposition aux marchés des actions restera accessoire et sera comprise entre - 10 % et +10 %.

Le FCP pourra être exposé à toutes les devises, OCDE comme non-OCDE, à l'achat comme à la vente.

La sensibilité obligatoire sera gérée dans l'intervalle [-7 ; +7]. Une sensibilité négative peut entraîner une perte pour le FCP en cas de baisse des taux.

L'exposition totale du FCP aux obligations spéculatives à « haut rendement » (obligation ou émetteur noté inférieur à BBB-), rapportée à son actif net, restera inférieure ou égale à 50 %.

La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

En complément de l'investissement sur des obligations notées (ou dont l'émetteur est noté) l'exposition totale du FCP aux obligations non notées (ou dont l'émetteur est non noté), rapportée à son actif net, restera inférieure ou égale à 20 %.

L'exposition totale du FCP au marché des devises, rapportée à son actif net, pourra aller jusqu'à 100 %.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'engagement issu de ces produits dérivés est limité à 100 % de l'actif net. Le FCP pourra donc être exposé à 200 % de son actif net. Les gérants interviendront sur ces produits dérivés de taux, de devises ou d'actions, à titre de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.

Dans une optique de diversification de la gestion de ses liquidités et de diversification de ses placements, l'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA européens dont français.

Le FCP capitalise ses revenus pour les porteurs.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, établie quotidiennement, soit sur la base d'un cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible ← → A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur du profil de risque et de rendement du FCP reflète le risque du marché des obligations internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Autres facteurs de risques importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

Risque de crédit : Dans le cas d'une dégradation d'un émetteur ou de sa défaillance, la valeur de ses obligations peut baisser ; la valeur liquidative du FCP peut baisser en conséquence.

Risque de contrepartie : il représente le risque d'une défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FCP.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

La survenance d'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative du FCP. Nous vous invitons à vous reporter à la rubrique « profil de risque » du prospectus pour en savoir plus sur les risques.

Frais

Les frais et les commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 0 %
Frais de sortie : Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courant : 0,71 % basé sur le coût du dernier exercice clôt le 31/12/2018

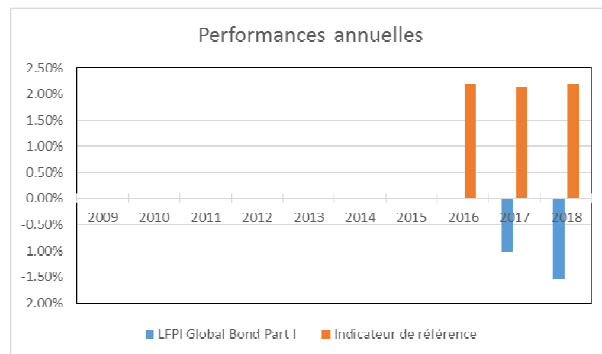
Le chiffre ci-dessus peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payé par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Commission de surperformance : 15 % de la surperformance excédant celle de l'Eonia Capitalisé + 2,50 %

Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice clos au 31/12/2018 : 0 %

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 17 et 18 à la section frais du prospectus de ce FCP.

Performances



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans le diagramme sont calculées après déductions de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du FCP : 12/10/2015

Date de création de la part : 12/10/2015

La devise de référence est l'Euro (EUR).

Indicateur de référence : le fonds pourra être comparé à l'EONIA capitalisé +2.50 %.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalité d'obtention d'information sur le FCP : (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de LFPI Asset Management, 24-26 rue Ballu 75009. La valeur liquidative est publiée sur le site www.lfpjam.fr et sur simple demande auprès de LFPI Asset Management.

Fiscalité : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation en fonction de votre régime fiscal. Il est conseillé de se renseigner auprès d'un professionnel en cas de doute.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de LFPI Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : sur simple demande écrite auprès de LFPI Asset Management, 24-26 rue Ballu 75009

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

LFPI Asset Management est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/01/2019